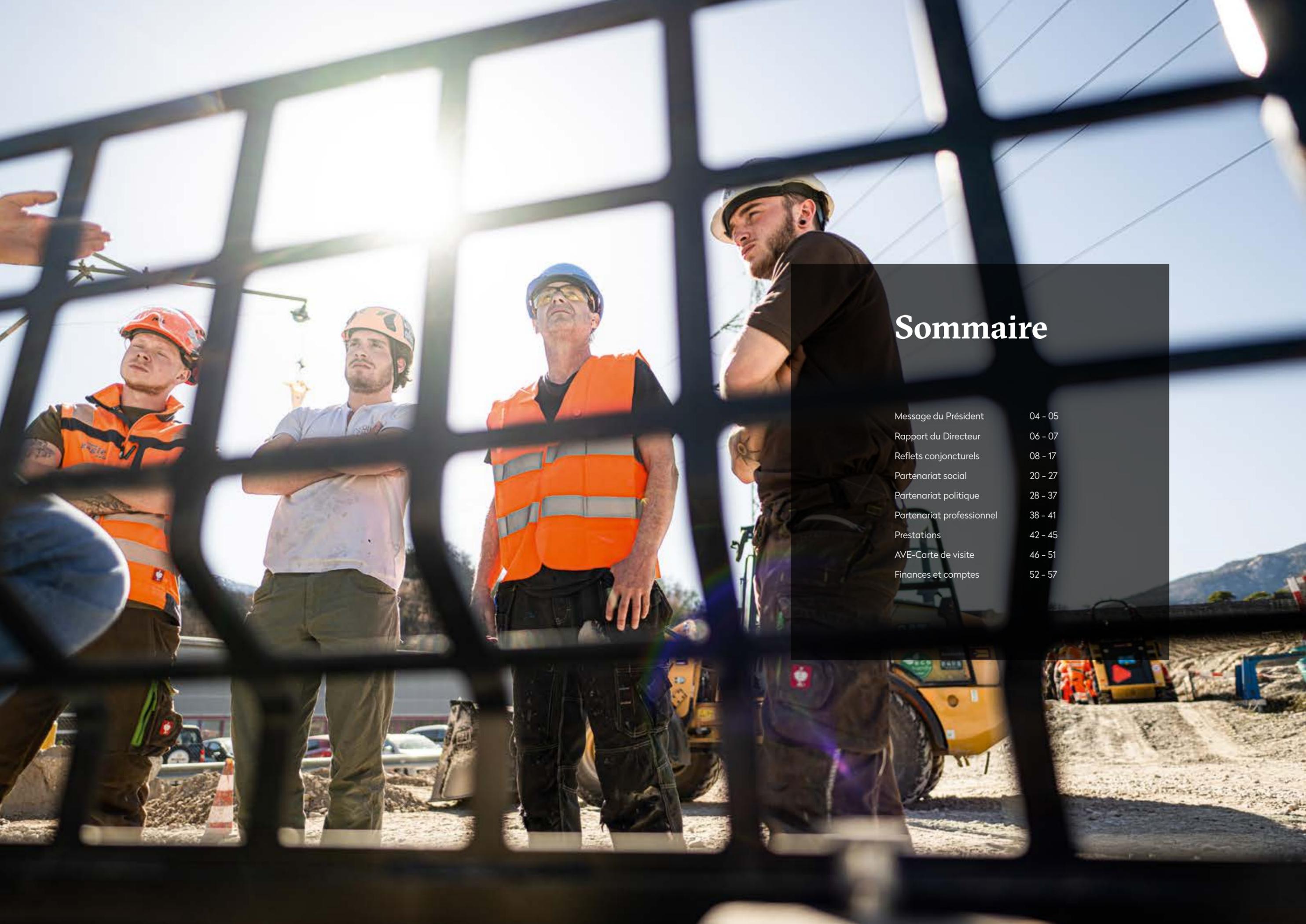


Rapport d'activité 2021





Sommaire

Message du Président	04 - 05
Rapport du Directeur	06 - 07
Reflets conjoncturels	08 - 17
Partenariat social	20 - 27
Partenariat politique	28 - 37
Partenariat professionnel	38 - 41
Prestations	42 - 45
AVE-Carte de visite	46 - 51
Finances et comptes	52 - 57

Ménager ses forces, prioriser ses combats, choisir ses alliés

L'image est vieille comme le monde, celle de l'ado qui vous regarde avec condescendance en oubliant que, vous aussi, vous avez été jeune... un jour. Ainsi, il y a 16 ans, lorsque je fis mes premiers pas au sein du comité de l'AVE, j'ai observé les anciens en me demandant ce que leur calme et leur détachement apparent cachaient.

Pendant mes premières années au comité, j'ai mis toute ma conviction dans cet engagement associatif pour lequel j'ai la plus haute considération, en tant que moteur du changement. Comme Président ensuite, durant 8 ans, j'ai résolument inscrit mon action sous le signe du lobby, au sens du développement d'une force de frappe nous permettant, à nous entrepreneurs, de peser sur le débat, d'amener ces thématiques qui percutent nos réalités et rendent nos quotidiens de plus en plus complexes au centre des discussions. Il s'agissait de faire résonner la voix de la construction, haut et fort, de donner un avis clair et précis, au risque

parfois de déplaire en haut-lieu, mais dans le souci, toujours, de défendre nos intérêts à tous.

A l'heure du bilan – parce qu'il le faut bien, et même si je vois poindre au fond des yeux de mes jeunes collègues cette même lueur qui fut la mienne – deux éléments m'apparaissent d'importance.

Premièrement, je me suis persuadé qu'il était parfaitement illusoire de penser réussir à régler définitivement des questions qui sont finalement structurelles à notre branche. A ce titre, la lecture attentive de l'histoire de notre association est édifiante et le livre de l'historienne Delphine Debons l'a parfaitement illustré: la question de la spirale négative des prix, celle de la lutte contre la concurrence déloyale, tout comme le souci de la relève ou encore des qualifications professionnelles, préoccupaient les fondateurs de l'AVE il y a plus d'un siècle, ont mobilisé notre attention durant ces 16 ans et nous survivront à coup sûr. Evidemment, ce constat n'est pas un constat d'échec, mais la simple reconnaissance que certains problèmes sont intrinsèquement liés à la vie de nos entreprises. Ce constat permet de mettre en perspective les nécessaires efforts qu'au sein du comité de l'AVE nous entreprenons, séance après séance, année après année pour infléchir,

autant que faire se peut, ces poids négatifs pesant depuis si longtemps sur notre branche.

Ensuite, les actions entreprises en termes de lobby n'ont pu être réellement percutantes que lorsqu'elles étaient cohérentes et concertées. L'union en ce domaine est essentielle. Or, la recherche de partenariat à tout prix s'est parfois avérée contre-productive. Si une voix unie est toujours préférable, le choix des alliés doit être pesé. Tout le monde n'a pas la même volonté de mise en commun des forces, sacrifiant ainsi peut être au passage un peu d'indépendance et de visibilité au profit de l'efficacité dans la lutte pour l'intérêt général.

Je suis fier de pouvoir lister quelques succès en termes de coordination. Ainsi, le développement de constructionvalais dans un premier temps. Puis la création de constructionromande, devenue au fil du temps un véritable outil de lobbying fédéral, parfaitement aligné avec les préoccupations romandes et en totale collaboration avec constructionsuisse.

Naturellement, le succès ne fut pas toujours au rendez-vous. Ainsi, l'échec de la tentative de fusion de la CCI et de l'UVAM, tentative de rationalisation des organisations économiques faitières cantonales, a dû être acté après des

années d'effort et d'engagement de la construction, victime de la conjonction de forces conservatives [dans le mauvais sens du terme].

De même, force est de constater que, malgré tous les efforts pour structurer la Romandie et développer le dialogue avec d'autres sections, nos préoccupations n'ont jamais trouvé d'oreilles attentives au sein de notre organisation nationale, la SSE, à nos yeux toujours plus technocratique et plus éloignée des sections dans la conduite de ses activités.

Ces quelques exemples démontrent la fondamentale importance de l'humain avant tout. Au cœur même de la structure, ce sont bien des hommes et des femmes qui mènent – ou non – le combat. Les idées, la vision, les stratégies aussi claires soient-elles n'aboutissent à rien sans les personnes qui les mettent en place.

Considérant que les ressources de notre association ne sont pas illimitées et que le risque d'épuisement des personnels, bien qu'engagés, est patent, il s'avère erroné de vouloir jeter l'entier de nos forces dans des combats à la Don Quichotte. Comme le dit le vieil adage: « quand l'âne ne veut pas boire... »

Il nous faut donc savoir renoncer à certains combats qui ne peuvent, faute d'alliés, être gagnés, pour concentrer les forces disponibles sur des batailles qui déboucheront sur de véritables avancées pour nos membres.

A l'heure actuelle, la construction ne doit plus être le moteur unique de l'union des forces de l'économie valaisanne. L'AVE ne doit plus s'épuiser à vouloir transformer la SSE en un organe à l'écoute des sections, mais peut-être se poser la question de son appartenance à cette faitière

nationale de plus en plus éloignée de ses membres.

Toutefois, comme je l'ai évoqué, ce sont bien des hommes et des femmes qui pilotent les structures et, avec le temps, les gens changent aux postes clés. Il se peut donc ainsi que des combats, laissés de côté, reviennent dans quelques années sur la table de votre comité...

En conclusion, et c'est la leçon que je tire de ces 16 ans, il est essentiel de concentrer nos efforts et de bien choisir les combats à mener. Et si les ressources de l'AVE sont limitées, l'engagement en revanche ne l'est pas. Nourri de réflexions et d'énergies provenant des entreprises membres, le comité que je quitte aujourd'hui saura sans aucun doute consolider son action et

choisir ses batailles dans la durée et dans l'intérêt commun!

Ne me reste qu'à remercier tous mes collègues du comité durant ces très belles années de collaboration au service de la branche, et à saluer le professionnalisme du personnel de l'association, à votre service en toute circonstance. 16 années de combats, toujours dans le respect de l'autre, me laisseront le souvenir de centaines de rencontres enrichissantes.

En souhaitant longue vie à notre association et plein succès à mes successeurs!

Alain Métrailler
Président



Un bouleversement politique favorable pour l'AVE?

Si 2020 avait été ébranlée par la pandémie, focalisant notre attention sur les actions à entreprendre pour nous adapter à la situation et tenter de poursuivre notre activité, et même si 2021 a suivi le même cheminement avec d'incessantes vagues générant des inquiétudes justifiées, c'est bien le renouvellement du Gouvernement, où un nouveau chapitre de l'histoire du Valais s'est écrit en ce mois de mars 2021, que nous retiendrons.

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a vu la représentation de 4 partis à sa tête et la nouvelle formule 2-1-1-1 que beaucoup appelaient de leurs vœux, fut évidemment relayée durant plusieurs jours dans les médias.

Cependant, le bouleversement géopolitique avec la perte d'un siège pour le Centre n'est pas à mon sens « l'événement » majeur pour notre association. Celui-ci est plutôt à rechercher dans la composition actuelle

et très particulière du Gouvernement qui réunit à sa table 4 anciens conseillers nationaux, 2 présidents de communes ou de partis et deux anciens députés valaisans, connaissant dès lors très précisément les enjeux politiques globaux, les obstacles légaux, étatiques et de l'administration, de même que les besoins à court, moyen et long termes pour la construction du Valais de demain. Besoins sur lesquels nous devons dès maintenant poser notre réflexion, puisque responsables du bien-être des générations futures.

Et ce sont bien ces éléments qui, à l'aube de cette législature, nous paraissent des facteurs déterminants, propices certainement à influencer les 4 ans à venir. C'est ainsi que nous avons pu percevoir très rapidement que les départements et leurs chefs de service travaillaient davantage de concert, plutôt qu'en silo, et que des négociations internes permettaient de dégager des solutions pertinentes défendues collégialement.

Pour notre part, la collaboration avec les nouveaux élus était essentielle. Les discussions furent franches, ouvertes et

constructives. Ceux-ci nous ont réellement écoutés, ont clairement reconnu les compétences et la valeur de l'AVE, avec qui ils ont souhaité des échanges réguliers. Nous avons reçu tant leur reconnaissance que leur appui sur différents thèmes qui nous occupent depuis fort longtemps et qui n'attendaient qu'une impulsion politique pour rompre leur inertie et leur faire reprendre un mouvement régulier.

Il est vrai que nous avons déjà eu des contacts fréquents avec ces derniers, en tant que parlementaires, fédéraux, cantonaux et/ou présidents de partis. Si la sensibilisation n'était dès lors plus à faire, restait à juger de leur comportement lorsqu'ils endosseraient le costume de membres du gouvernement, ce costume parfois castrateur tout comme son administration.

Une année plus tard, nous pouvons constater que le bilan est plus que satisfaisant, même si, inévitablement, subsistent et subsisteront des écueils sur certaines problématiques. Notre ambition étant de parvenir, par petites touches, à corriger des imperfections pour améliorer votre travail au quotidien et pour que les perspectives de la branche, son attractivité, soient en constante progression.

Le Chef du Département de la Mobilité, Monsieur Franz Ruppen, a véritablement démontré son expérience acquise au titre de président de commune, sa connaissance des finesses politiques par son passé de conseiller national et chef de groupe au Parlement valaisan. Sa formation d'avocat assure ses propos, leur donnant l'indéniable nécessaire face à une administration aimant souvent plus la lettre que l'esprit.

Nos principales préoccupations furent aussi les siennes alors qu'il présidait aux destinées de la commune de Naters: application des marchés publics, étalement des travaux, traitement des déchets, valorisation des terres excavées,

lenteurs et blocages de l'administration dans certaines situations. Nous l'avons perçu très disponible, se déclarant prêt en cas de besoin à procéder à une pesée des intérêts en présence pour arrêter la meilleure ou la plus opportune des décisions. Nous ne pouvons que nous féliciter de cet engagement et surtout de la clarté de ses propos face à ses troupes.

À la tête de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture, M. Mathias Reynard s'est de son côté employé d'emblée à un changement de paradigme dans la politique adoptée dans son Département, tout particulièrement au sein du service de la protection des travailleurs. Il a mis en exergue l'action et l'apport essentiel des partenaires sociaux dans la défense des travailleurs, des bonnes entreprises et de l'économie valaisanne, tout en garantissant son soutien face à des positions hiératiques, plombées de juridisme excessivement prudent en matière de travail au noir, badges, conventions collectives de travail, lieu d'exécution etc. En sa qualité de ministre de la santé et durant la pandémie, où l'émotion a souvent pris le pas sur la raison, son discours fut direct et les positions prises par le Gouvernement ont été défendues avec courage et conviction.

Quelques dossiers ont donc avancé de manière significative. Cependant, force est de constater que la lutte n'est pas terminée, en présence de refus opposés par des collaborateurs scientifiques se bornant à appliquer strictement des lois, voire de manière purement dogmatique. Or, vu l'enchevêtrement toujours plus marqué des tâches, lesquelles sont soumises à de nombreuses législations qui parfois s'opposent, il s'agit malgré tout d'avancer dans l'intérêt de la majorité des citoyens. De ce fait, chaque décision doit se prendre à l'aune des situations, dans une réflexion horizontale avec prise en compte des enjeux sociétaux. Nous savons par contre que, dorénavant, la pesée des intérêts sera opérée par les chefs de département. De par leur parcours, leur expérience et la

volonté démontrée, nul doute que le bon sens devrait triompher.

Si 2021 apporta donc une véritable révolution politique plus significative par la personnalité des deux récents membres du Gouvernement, n'oublions pas les Ministres avec qui nous avons entamé puis poursuivi notre collaboration depuis la pandémie. Les relations avec ces derniers, la confiance et les contacts récurrents, se sont encore accrus, favorisant le suivi logique de certains sujets dans une compréhension mutuelle.

Les marchés publics seront bientôt sur la table des députés et le travail est conséquent. Nous avons pu relever un changement essentiel et heureux puisque la défiance des débuts a fait place à la confrontation des idées et à une meilleure compréhension. Dès lors, la législation à venir sera à n'en pas douter une innovation suisse, démontrant la volonté de toutes les parties de mettre en exergue la qualité et la durabilité par rapport au prix qui a démontré ses limites.

La relève et la formation continue sont un combat de tous les instants. L'écoute du Département et des chefs de services est excellente. Si les solutions nous manquent, la volonté de tous les partenaires est bien présente. En conjuguant nos efforts de manière transparente, je suis convaincu que les obstacles pourront être surmontés et que nous pourrions offrir à notre jeunesse des filières de qualité pour que toutes et tous puissent se réaliser dans leur travail.

Enfin, et grâce au caractère de ce nouveau gouvernement, fort en personnalités, en sensibilités économiques et sociétales, la politique reprend ses prérogatives. Ses électeurs sont ainsi bien servis.

Le peuple a toujours raison ; il semblerait, en tous les cas, qu'il n'a pas eu tout faux.

Serge Métraiier
Directeur





**Reflets
conjoncturels**

Contexte mondial et européen

La reprise s'annonçait clairement... jusqu'au 24 février 2022!

Deux ans de pandémie avaient miné le moral des marchés financiers: l'arrêt brutal de pans entiers de l'économie mondiale et européenne, couplé aux difficultés d'approvisionnement consécutives, a sans aucun doute influé sur les performances tant de la zone Euro que des plus importantes économies planétaires, comme la Chine ou les USA.

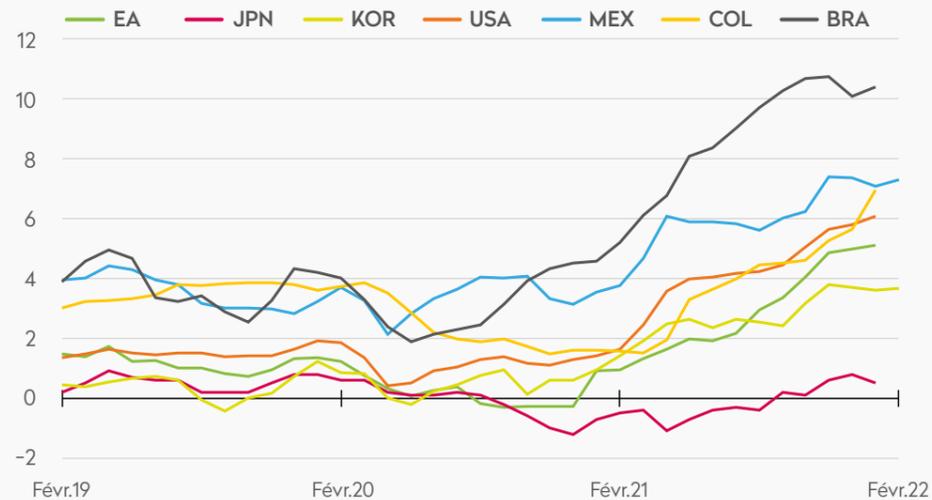
Malgré cela, 2022 devait marquer l'embellie et les signaux étaient

suffisamment au vert pour donner aux analystes toutes les raisons d'être optimistes. Et puis, le 24 février dernier, l'Europe s'est réveillée avec une nouvelle guerre à ses portes, guerre dont les conséquences s'annoncent lourdes, importantes, durables et profondément marquantes, en premier lieu humainement, mais également du point de vue économique.

L'OCDE indique ainsi très clairement: «Avant le conflit, on s'attendait à ce que la reprise mondiale consécutive à la pandémie se poursuive en 2022 et 2023, étayée par la progression régulière

des efforts mondiaux de vaccination, des politiques macroéconomiques expansionnistes dans les grandes économies et des conditions financières favorables.» Fin décembre 2021, les projections étaient presque triomphantes: la croissance du PIB mondial devait s'établir à 4.5% en 2022 et à 3.2% en 2023. D'autant que les deux premiers mois de 2022 semblaient confirmer la tendance, l'activité économique rebondissant rapidement dans la plupart des pays après les perturbations provoquées par le variant Omicron.

Inflation annuelle



Source: OCDE

Seule ombre au tableau, qui pourtant ne semblait pas inquiéter outre mesure, une persistance de renchérissement globale, perceptible dès 2021. En effet, la hausse des prix des produits alimentaires et de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement liées à la pandémie et un redressement rapide de la demande à partir de la mi-2020 ont entraîné une accélération et une généralisation de l'inflation, en particulier aux États-Unis, en Amérique latine et dans de nombreux pays d'Europe centrale et orientale.

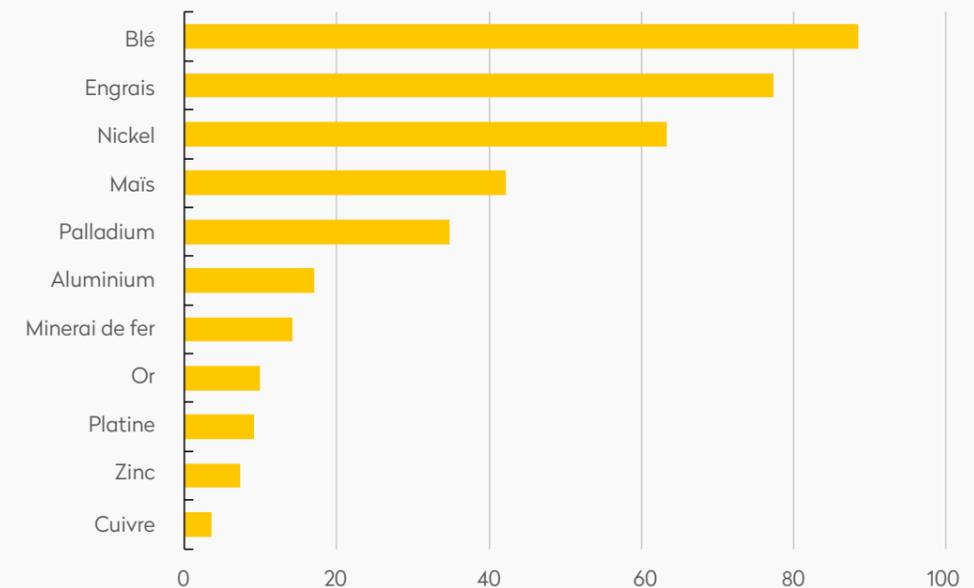
Les premiers effets de la guerre se font déjà ressentir

C'est dans cette situation de fragile reprise qu'est intervenue l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette guerre en Europe constitue une crise humanitaire majeure qui affecte des millions de personnes, et un grave choc économique dont la durée et l'ampleur sont incertaines.

A l'heure de rédiger ces lignes, les premiers effets de cette crise ont déjà frappé la plupart des économies européennes.

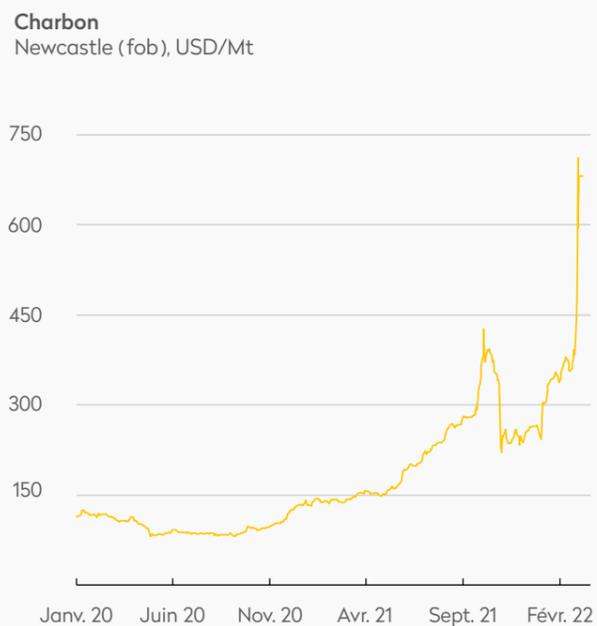
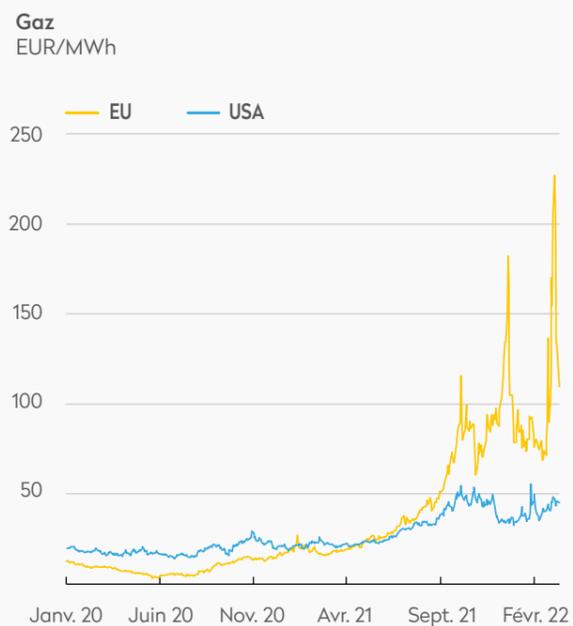
Bien que la Russie et l'Ukraine aient un poids relativement modeste en termes de production, ce sont de gros producteurs et exportateurs de produits alimentaires, y compris de fourrage, de minerais et de produits énergétiques essentiels. La guerre a déjà provoqué des chocs économiques et financiers d'une ampleur considérable, en particulier sur les marchés de matières premières, où les prix du pétrole, du gaz et du blé ont grimpé en flèche.

Prix des matières premières / % de variation par rapport à la moyenne de janvier 2022



Source: OCDE

Augmentation des prix de l'énergie



Une hausse de l'inflation mondiale

Ces variations des prix des matières premières et les fluctuations des marchés financiers observées depuis l'éclatement de la guerre pourraient se traduire, si elles s'inscrivaient dans la durée, par une réduction de la croissance du PIB mondial de plus de 1 point de pourcentage la première année, accompagnée d'une grave récession en Russie, et par une hausse de l'inflation mondiale mesurée

par les prix à la consommation de 2½ points de pourcentage environ.

A ce stade, le risque de stagnation, couplé à la situation d'inflation, n'est pas à négliger. Dès lors, comme le rappelle le centre de recherche en économie de Science Po Paris, l'impact des politiques publiques sera considérable, qu'elles agissent sur les prix de l'énergie ou l'approvisionnement, sur les investissements publics ou le soutien aux plus défavorisés.

Contexte suisse

Des scénarios mesurés

Les analyses disponibles à ce jour en Suisse décrivent une situation plutôt rassurante, dans un contexte mondial très marqué par la pandémie de COVID 19 et ses effets sur la hausse des prix. Malheureusement, elles datent, pour la plupart, d'avant le déclenchement de la guerre en Ukraine.

Ainsi, pour l'institut BAK Economics Basel, l'inflation devrait rester à une valeur moyenne de 1,2% en 2022. Selon l'institut, ce taux n'atteindra pas un niveau à même d'affecter considérablement les dépenses de la consommation privée. Même s'il risque de dépasser les 2% au premier

trimestre 2022, le taux d'inflation devrait diminuer progressivement au cours de l'année et être divisé par plus de deux en 2023.

Du côté du Groupe d'experts de la Confédération, la tendance est bien plus réservée. Dans une publication datée de mars 2022, le seco révisé à la baisse sa prévision de croissance pour la Suisse en 2022 à 2,8% (PIB corrigé des événements sportifs). Selon les experts: «la guerre en Ukraine fait peser de gros risques sur la conjoncture mondiale.» Mais cette nouvelle crise touche une économie suisse qui «a déjà retrouvé ses couleurs». En effet, la conjoncture intérieure se redresse et le marché du travail suit

aussi une évolution favorable. La récente appréciation du franc contribue à limiter la pression sur les prix en Suisse ; mais les risques d'augmentation du taux d'inflation demeurent.

Reste que les incertitudes liées à la guerre sont très grandes. Et même sans escalade militaire internationale, il n'est pas exclu que l'impact économique sur la Suisse soit majeur. Notre économie serait sensiblement touchée en cas d'affaiblissement de nos partenaires commerciaux ou en cas de péjoration des risques liés à la forte augmentation de l'endettement des Etats et des entreprises.

Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

	2020	2021	2022*	2023*
Produit intérieur brut (PIB) et composantes				
PIB corrigé des événements sportifs	-2.6	3.6	2.8 (3.0)	2.0 (2.0)
PIB	-2.5	3.7	3.0 (3.2)	1.7 (1.7)
Consommation privée	-3.7	2.7	3.6 (3.8)	1.9 (2.0)
Consommation de l'État	3.5	2.7	-0.7 (-1.5)	-1.4 (-1.9)
Investissements dans la construction	-0.4	1.2	-0.5 (0.0)	0.2 (0.2)
Investissements en biens d'équipement	-2.5	4.0	3.4 (4.0)	3.4 (4.0)
Exportations de biens	-1.7	11.5	4.2 (3.8)	3.7 (4.1)
Exportations de services	-14.6	10.4	8.5 (10.0)	5.0 (5.6)
Importations de biens	-6.3	4.7	4.7 (4.3)	3.9 (5.0)
Importations de services	-10.5	6.5	8.0 (8.4)	5.5 (5.5)
Contributions à la croissance du PIB				
Demande intérieure finale	-2.0	2.4	2.2 (2.4)	1.4 (1.5)
Commerce extérieur	0.1	3.6	0.6 (0.7)	0.4 (0.4)
Marché du travail et prix				
Emplois en équivalents plein temps	0.1	0.6	1.8 (1.5)	0.9 (0.9)
Taux de chômage en %	3.1	3.0	2.1 (2.4)	2.0 (2.3)
Indice des prix à la consommation	-0.7	0.6	1.9 (1.1)	0.7 (0.7)

Sources: OFS, SECO

*Prévisions du 14.03.2022 du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions. Prévisions du 09.12.2021 entre parenthèses.

En Valais et dans le secteur principal de la construction

Une année 2021 portée par le secteur pharmaceutique.

La Banque cantonale valaisanne, dans son analyse publiée début février 2022, est formelle: «Malgré la pandémie, l'économie valaisanne a enregistré l'année dernière une croissance du PIB réel de 6.9%. L'évolution cantonale a même été plus importante que dans l'ensemble de la Suisse (+3.6%).»

Cette excellente rétrospective, augurant d'une bonne santé cantonale future, est surtout due à la forte impulsion donnée par le secteur chimique et pharmaceutique, très actif en Valais. Indicateur important, l'immobilier est resté stable, tandis que l'hôtellerie-

restauration enregistrait un recul bien compréhensible, mais bien en-deçà de ce que la succession de variants et de vagues pandémiques aurait pu laisser penser.

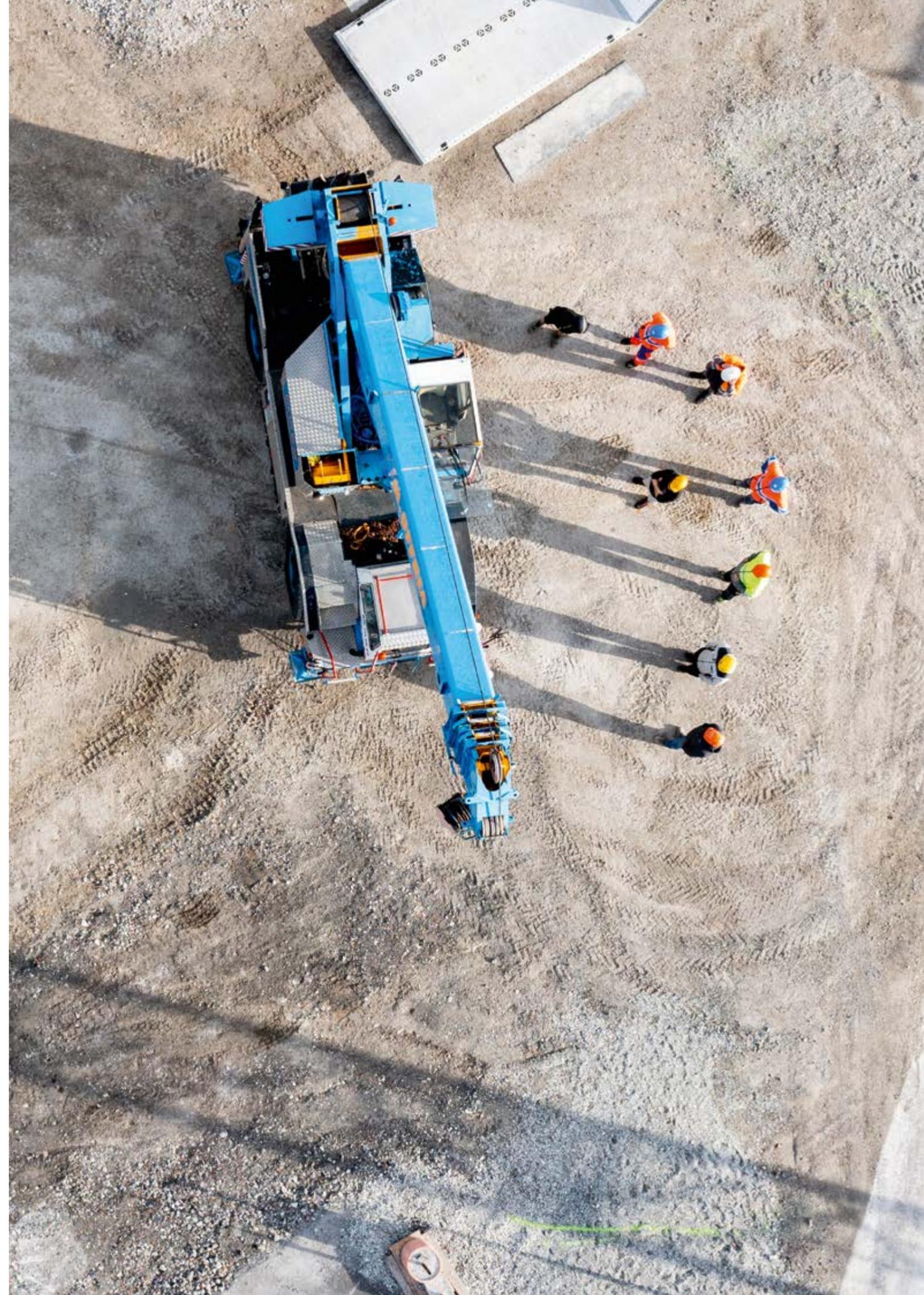
Pour ces experts, la bonne santé du secteur pharmaceutique devrait donner de belles couleurs à notre économie et laisser croître le PIB valaisan même au-delà des prévisions générales pour la Suisse. Encore une fois, ces projections sont prudentes, mais ne tiennent pas encore compte des effets peut-être à long terme de la crise vécue actuellement en Europe.

Du côté de la construction, les perspectives sont revues à la baisse. En effet, un chiffre d'affaires en

augmentation en 2021 cachait surtout une augmentation des prix des matières premières et donc du prix du travail.

Selon des données du seco, les investissements dans la construction ont reculé de 0,1% au 4e trimestre 2021, suite à une stagnation au trimestre précédent. « Cette faible évolution semble s'expliquer notamment par une pénurie toujours prononcée de biens intermédiaires. Le renchérissement des biens intermédiaires résultant de la pénurie de l'offre s'est traduit par une forte hausse des prix de la construction. »

De plus, la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de la construction pèse et continuera de peser sur la situation.



Rapport de gestion

La pandémie a subi des soubresauts avec l'apparition de variants, mais semble peu à peu diminuer en intensité d'un point de vue médical. Par ailleurs, la résilience de l'humain a fait que cette situation extraordinaire est devenue notre quotidien et que nous nous en sommes accommodés. Certes, elle suscita encore de l'inquiétude et nécessita une attention particulière. Cependant, force est de constater que, de par les mesures mises en place dans notre branche, nous n'avons été que peu impactés si ce n'est par des problèmes d'absence de personnel, de pénurie de matériaux et de plus-values pas toujours répercutables sur les prix fixés.

Actuellement, une autre crise enflamme la planète: celle de l'invasion de l'Ukraine qui a déjà et aura immanquablement, au-delà des drames de la population, des incidences sur le prix des matériaux et leur livraison. Décidément, l'homme n'apprend rien de l'histoire et souvent est tout sauf l'animal raisonnable décrit par Aristote.

Nous nous proposons, dans notre rapport annuel, de parcourir le millésime 2021-2022 par la présentation des dossiers d'envergure ayant occupé de manière constante et significative l'AVE, son comité et la direction.

Nous mettrons l'accent sur le Partenariat, que nous allons décliner sous plusieurs formes. En économie, un partenaire est une personne ou un groupe, une collectivité, un organe avec lequel on s'associe ou on s'allie pour réaliser une activité économique dans une affaire, une entreprise, une négociation ou un projet, en conservant évidemment son autonomie.

Pour l'AVE, le partenariat est essentiel et, comme dans tout couple, il évolue avec le temps et les intervenants de manière constante.

Le Partenariat social

Depuis 1941, date de la première CCT, et même durant la guerre, l'AVE n'a cessé de maintenir le dialogue, son partenariat, avec les organisations syndicales.

La CCT s'est construite peu à peu, avec des dispositions particulières à notre canton, confortée par des caisses paritaires performantes concourant à une protection sociale accrue, des associations ayant pour objectifs des contrôles coordonnés et permanents pour débusquer les personnes et entreprises indélicates générant une concurrence déloyale, voire à terme un chaos économique.

Il est bien entendu impératif, lors de chaque discussion, de ne pas oublier que le but suprême n'est pas la satisfaction de l'association, mais celle de ses membres que nous représentons. Ainsi, le dogmatisme est une philosophie qui n'a rien à faire dans un partenariat. Le pragmatisme est une attitude que nous devons adopter pour gérer les défis quotidiens, les changements, en nous adaptant selon les situations et en tout temps.

Mais, quel que soit le partenariat, politique, économique ou sociétal, écoute et compréhension de l'autre demeurent les mots d'ordre essentiels.



Convention nationale – Convention cantonale : Seuls au monde

Le Partenariat suisse vit des jours difficiles, puisqu'il s'apparente plus à un combat entre ses organes qu'à un investissement pour la branche, ses conditions-cadres et son attrait.

La Convention nationale est appelée, en 2022, à se renouveler dans sa totalité. L'on a pu constater, depuis le début de l'année 2021, la stratégie développée par la SSE sous-entendant que les bases de la CN, notamment les salaires minimaux, les augmentations générales de salaire, voire la CN elle-même, mettraient en péril les places de travail et que l'on ne devrait pas craindre ou faire du vide conventionnel un tabou puisque les dispositions légales en vigueur [LDét notamment] offriraient une protection suffisante.

Ces affirmations occultent tout l'historique connu depuis l'introduction de la libre circulation et font fi de tout ancrage dans la réalité des commissions paritaires, laquelle, par les dossiers traités, a démontré que sans une CCT, les entreprises suisses ne seraient plus à même de concurrencer les étrangères

sur les salaires minimums et autres prestations sociales. Tout ce qui fait la réussite de la Suisse et qui est jalouxé par nos voisins européens disparaîtrait. Et c'est précisément ce que l'AVE et son comité n'ont pas souhaité.

Dans une période [qui va durer] où le manque de relève est patent, comment arriver à poser l'équation qu'une augmentation de salaire nuirait aux emplois? De plus, durant l'exercice 2020/2021, les travailleurs ont fait preuve d'une grande abnégation alors que les craintes que générait le COVID étaient conséquentes puisque la virulence de la pandémie et ses risques pour l'intégrité de la population étaient encore nébuleux.

C'est ainsi que l'année 2021 s'est conclue par une augmentation de la masse salariale permettant d'affirmer que la branche avait résisté, et ce grâce aux entreprises par leur organisation mais également par leur personnel. De ce fait, et au vu de ces éléments, il était peu crédible, voire inopportun, d'admettre une baisse de salaire pour nos collaborateurs.

De ce fait, après l'avoir annoncé aux différents organes, à savoir la Région Romandie et l'assemblée des délégués par l'intermédiaire de son président, l'AVE

a fait savoir qu'elle ne pourrait suivre la philosophie ni la voie prise par Zurich. Des négociations se sont dès lors déroulées dans le but de reconnaître l'engagement des travailleurs mais également pour requérir des dispositions importantes pour la gestion interne des entreprises et, surtout, une solidarité et un appui dans les autres combats que nous menons [marchés publics, travail noir, concurrence déloyale, relève...] où nos partenaires sont importants et essentiels.

Nous avons donc octroyé une augmentation de 1.5%, splittée, avec une part individuelle assurant à l'entreprise une politique de ressources humaines plus ciblée. Et surtout obtenu, en pleine période de renouvellement de la CN, que ni actions ni propos provocateurs ne se tiendraient sur le territoire cantonal.

Institutions paritaires

Le Partenariat social est également important pour la gestion de nos institutions paritaires et les réflexions à ce niveau sont continues, fondées sur le bon sens et non sur le dogme.

CPCV – Caisse de pension

Modèle de cette exemplarité, la CPCV, qui a réussi une solide performance en 2021, permettant de consolider son degré de couverture mais également de faire preuve d'une certaine générosité avec ses assurés en leur octroyant un intérêt supplémentaire de 2%.

L'attribution des bénéfices annuels – partagée par l'objectif de consolidation de la caisse face à ses obligations présentes et futures et celui de consolider l'épargne

individuelle des travailleurs – a fait l'objet de nombreuses discussions. En effet, et c'est un thème politique national, nous vivons toujours plus longtemps et le taux de conversion n'est de ce fait plus adapté, générant des coûts supplémentaires à charge de la jeune génération. Après des débats nourris, nos partenaires ont malgré tout accepté d'abaisser d'une part le taux de conversion à 6.8%, degré toujours nettement supérieur au taux effectif de notre caisse s'élevant à 5.3%, et d'autre part d'introduire un modèle de répartition des bénéfices générés par les placements financiers.

Une nouvelle fois et bien que les ambitions initiales des parties étaient fort

différentes, un consensus s'est dégagé grâce à la prise en compte de tous les intérêts en présence.

Avec plus d'un milliard de fortune, la Caisse de pension de la construction du canton du Valais a des défis à remplir et le Conseil de fondation – composé paritairement de personnes du terrain s'engageant à défendre non pas leurs entités propres mais les entreprises et les travailleurs – avec une direction compétente, peuvent parvenir à des solutions que le parlement suisse n'arrive toujours pas à dégager.

CAFIB - Caisse d'allocations familiales

En 1951, date de création de la CAFIB, et alors que le patronat payait l'entier des cotisations, l'AVE fit preuve de bon sens en intégrant des représentants syndicaux au sein du Conseil de la caisse, afin de se confronter de manière plus directe à la base et pouvoir affiner ses prestations par une vision globale de la situation.

La législation a changé et la répartition au sein des conseils est désormais paritaire. L'initiative des SCIV demandant une augmentation importante des allocations familiales, acceptée par le Conseil d'Etat,

ne fut pas formellement contestée par l'AVE si ce n'est sur la répartition de la hausse des cotisations engendrée par cette mesure. Cette position ne s'est pas voulue dogmatique, puisque le dogme aurait voulu affirmer que les allocations étaient suffisantes, que le contexte économique mondial n'était pas propice à une augmentation des charges des entreprises et que cette manne universelle n'était pas ciblée sur les personnes en situation de besoin.

L'approche pragmatique, au regard des coûts effectifs, des conditions des caisses cantonales, a remporté, si ce n'est une totale adhésion, la conviction qu'un combat n'était pas opportun puisque le parlement avait fini par admettre que si le financement de cette augmentation générerait une augmentation des cotisations, cette dernière serait paritaire.

Assurance indemnité journalière maladie

Après d'intenses débats, les partenaires sociaux ont conclu un nouveau contrat avec plusieurs partenaires mais un seul apériteur, le Groupe Mutuel, qui gère désormais les dossiers de toutes les entreprises, permettant ainsi une vision et un case management facilités visant à faire diminuer, par des mesures incitatives et progressistes, le nombre de cas, leur durée et finalement les coûts.

Revenu à un système d'assurance dans lequel les pertes sont assumées mais aussi compensées par des bénéfices lors des bonnes années, le contrat s'est trouvé en 2021 plus qu'équilibré. Grâce à la bonne intelligence du Groupe Mutuel mais aussi grâce aux discussions menées par les partenaires sociaux, une réduction des cotisations a pu intervenir, bien que le contrat fût normalement figé pour 3 ans.

De même, en reconnaissance de l'effort fourni par la partie patronale en matière d'augmentations salariales, les partenaires lui ont fait bénéficier en totalité de la diminution intervenue.

C'est là également un signe donné à toutes les entreprises que l'AVE, en tant

qu'association, représente une branche, et que la solidarité est nécessaire et surtout fructueuse. Ainsi, promouvoir les caisses paritaires, c'est promouvoir une bonne couverture, une bonne gestion mais également, par effet collatéral, permettre une action politique économique et sociale éprouvée de notre association.

RETABAT – Caisse de retraite anticipée

S'il devait y en avoir qu'un, RETABAT serait bien l'exemple du partenariat social fort et bien ancré dans le canton du Valais.

En effet, lorsqu'il fallut, sous la pression du Tribunal fédéral, de l'autorité de surveillance et du canton, constituer des réserves pour atteindre à court terme un taux de couverture de 100 %, la facilité aurait voulu que le Conseil décidât d'augmenter purement et simplement les cotisations. Mais les partenaires sociaux ne s'y sont pas limités, cherchant d'autres solutions partagées pour maintenir et pérenniser l'essentiel, à savoir une retraite anticipée pour les travailleurs ayant consacré la majeure partie de leur activité à notre branche, avec des coûts proportionnés pour les entreprises.

Différentes pistes ont donc été étudiées, passant notamment, outre des augmentations conséquentes et inévitables de cotisations, par une diminution des prestations, la promotion d'ajournement de rentes ou le versement de rentes partielles la première année.

Ces éléments ont été défendus avec succès devant l'autorité fédérale, les autorités de surveillance, l'Etat du Valais et les Tribunaux, après que des esprits chagrins eurent une énième fois contesté la légitimité des dispositions négociées. Et les résultats sont aujourd'hui tangibles : RETABAT voit son degré de couverture s'élever à 68 % à fin 2021, et devrait progresser encore rapidement, conformément aux prévisions annoncées.

Commissions paritaires et Partenaires sociaux

Les Commissions paritaires fonctionnent à l'image de tribunaux, composées de représentants des parties signataires qui, lorsqu'ils acceptent leur mandat, laissent tomber leur toge syndicale ou entrepreneuriale et s'engagent à défendre la convention de manière uniforme en toute impartialité, portant, à l'image de l'allégorie de la justice, la titanide Thémis, un bandeau sur les yeux.

Ils sont accompagnés ou conseillés par des juristes compétents, qui assurent la sécurité du droit

sans s'immiscer dans les questions d'interprétation ou de pouvoir d'appréciation.

C'est ainsi que la CPP plénière et les sous-commissions se réunissent en tout plus d'une vingtaine de fois par an pour traiter les dossiers, et plus spécifiquement ceux émanant de l'ARCC ou de l'ICE. Si les échanges sont intenses, les décisions sont pratiquement toujours unanimes, rendant la voix prépondérante du président superflue. Ceci démontre la qualité, l'indépendance et l'intelligence de leurs représentants qui défendent le texte, son esprit sans prosélytisme, consolidant et crédibilisant ainsi la lutte contre les entreprises indélicates.

Les partenaires sociaux, et cette fois de manière élargie, ont créé l'ARCC (Association pour le renforcement des

contrôles sur les chantiers) il y a plus de 5 ans. Cette association unique est composée de toutes les commissions paritaires du gros et du second œuvre, lesquelles ont constitué une cellule de contrôleurs dûment assermentés qui sillonnent le Valais pour déceler le travail illégal, le travail noir, et s'assurer que les conditions légales soient appliquées.

Entre 120 et 150 rapports sont générés annuellement par l'ARCC rien que pour notre branche, ne laissant pas toujours et fort heureusement transparaître des violations mais démontrant que les partenaires sociaux de la construction sont bien présents sur le terrain pour lutter contre les infractions mais également pour soutenir les bonnes entreprises majoritaires dans notre canton.

D'autres dossiers se sont également construits autour des partenaires sociaux pour défendre la branche dans son intégralité. Il s'agit des marchés publics, nous y reviendrons plus tard, de la formation professionnelle et continue, de la LDét, de la loi sur le travail au noir etc... Ainsi, lorsque l'AVE s'exprime à l'extérieur et affirme qu'elle est partenaire, et non adversaire, à plus de 80 % avec les syndicats, il s'agit d'une réalité ; et cette réalité est bâtie sur le respect mutuel, sur les concessions, sur des contradictions aussi, mais finalement sur la volonté d'améliorer les conditions cadres de la branche de la construction, branche à laquelle les partenaires sociaux sont véritablement attachés.



Le Partenariat politique

L'AVE, de par le spectre d'activités qu'elle gère, mais surtout de par la branche qu'elle représente, est un mini Etat.

Administrant des caisses sociales, dépositaire de formations initiale et continues, réalisant un chiffre d'affaires d'un milliard cinq, elle est un client très important pour le canton et ses communes. Il est donc évident que les dossiers générant des incidences sur leurs relations doivent être traités en partenariat.

Ce dernier est parfois difficile puisque moins réactif que celui des partenaires sociaux. Néanmoins, le millésime 2021 peut être qualifié de satisfaisant, même s'il reste beaucoup de travail à concrétiser.

Taux de régie

Le tarif de régie fut attaqué par la Comco qui semblait y déceler un accord cartellaire des plus nocifs pour l'économie. Son pendant à la dénomination édulcorée, le taux de régie, n'obtint pas non plus grâce aux yeux de la commission fédérale qui, malgré cette évolution, le qualifia d'entente et réclama son abandon.

La SSE a accepté de passer sous les fourches caudines de dite commission, nonobstant l'avis de ses délégués. Partant, le dernier taux officiel fut celui de 2015 pour les salaires. En 2018, se rendant compte de l'absurdité et des conséquences fâcheuses de cette position, la KBOB, la SSE et la Communauté d'intérêts des maîtres d'ouvrage professionnels privés [CIMP] purent l'assouplir et édictèrent un taux pour les machines.

L'AVE a toujours défendu le taux de régie, estimant que ce dernier n'était de loin pas un accord mais un élément démontré et démontrable qui permettait d'avoir une référence lorsque des travaux étaient effectués sans ou en sus d'une soumission préalable.

Depuis 2015, les demandes n'ont cessé d'affluer à l'AVE, d'entrepreneurs évidemment, amputés de cet outil, mais bien souvent d'architectes, ingénieurs, communes ou services de l'Etat. Cette attaque de la Comco à son endroit est donc paradoxale puisqu'aucune partie, que ce soit les maîtres de l'ouvrage, les entreprises, la direction des travaux ou les concepteurs, ne l'avait remis en question.

Ainsi, l'AVE s'est-elle approchée de son principal client, l'Etat du Valais, pour concevoir ensemble un taux qui

serait applicable et surtout mis à jour régulièrement - actuellement, les taux Région Romandie 2015, respectivement 2018 pour les machines, sont toujours mentionnés dans les soumissions.

Une commission, chargée d'établir des propositions, a donc été nommée à cet effet par le Conseil d'Etat. Il s'agissait, dans les grandes lignes, de pouvoir justifier toutes les positions fondant le taux de régie et permettre, par une procédure relativement simple, de l'adapter annuellement. Tous les calculs et références ont été contrôlés. La solution retenue fut finalement d'utiliser le taux 2015 et de lui appliquer un indice relativement simple, à savoir celui des frais de personnel de la construction établi par la SSE. Ce dernier, tout comme n'importe quel élément ou formule est discutable mais apporte la clarté et la crédibilité des pourcentages promulgués.

Certes, l'indice est établi à fin février et en 2022, selon communication de la faitière, il ne le sera pas avant juin. Ainsi, à l'heure où nous écrivons ces lignes, nous négocions une prise en compte de l'augmentation salariale octroyée par les entreprises valaisannes.

L'AVE n'est donc pas partie aux décisions mais fait valoir son point de vue dans le taux de régie arrêté par les différents services de l'Etat, qui pourra être utilisé par la suite dans les soumissions par tous nos clients, publics ou privés. C'est une belle avancée, dans la bonne direction.

Au vu de ces éléments, les accords de 2000 suite aux débordements du Rhône et des rivières sont confirmés. De ce fait, les travaux d'urgence et les travaux hivernaux auront une base applicable et appliquée par tous uniformément, ce qui restreindra les démarches administratives.

Soumissions électroniques

Dans le dossier des soumissions électroniques, le Haut-Valais fait-il de la résistance? Ce qui serait paradoxal, puisque le postulat 2017 visant à mettre en place cette simplification administrative fut déposé par Manfred Schmid, Haut-valaisan de souche et désormais past président du Grand Conseil.

En 2021, nous pensions enfin que tout était réglé et que nous pourrions

désormais occulter ce point de notre rapport de gestion. Hélas, aucune soumission de ce type n'a été proposée dans cette partie du canton lors de l'exercice sous revue. Les raisons en sont floues... Cependant, forts d'un optimisme paranoïaque, nous annonçons d'ores et déjà que ce thème sera absent du prochain rapport et que le résultat sur le terrain, après l'avoir été sur papier, aura été concrétisé.



Révision des Marchés publics : une confiance retrouvée

Au risque de nous répéter, tout le monde se plaint des marchés publics, de leur philosophie, de leur application. Que ce soit l'une ou l'autre des parties, chacune se considère toujours abusée ou en tout cas mise à mal par dite législation.

La réforme fédérale a eu lieu. Il s'agira maintenant de l'appliquer selon le vœu du législateur. L'accord intercantonal a été ratifié par la Conférence des directeurs cantonaux et les cantons doivent formellement y adhérer en rédigeant une loi d'adhésion soumise au Parlement.

De nombreuses motions ou postulats du Grand Conseil ont donné une direction claire au législateur, à savoir

que la qualité, le respect des principes du développement durable mais aussi la défense de l'économie valaisanne devaient, autant que faire se peut, être intégrés dans les législations ad hoc.

La dernière phase fut un combat incessant, entre juridisme excessif et croyances ancestrales sans fondement, ayant conduit à une rupture par la démission en bloc et immédiate des représentants des partenaires sociaux de la commission nommée par le Conseil d'Etat. Suite à une rencontre au sommet, soit présidents des associations et Conseiller d'Etat en charge du dossier, un ordre de mission clair fut donné aux spécialistes métiers de l'AVE et des services étatiques.

Après avoir exprimé et fait tabula rasa des ressentiments, fondement indispensable à toute collaboration, la confiance, le travail, la compréhension, ont marqué la rédaction des projets

de Loi sur les marchés publics et de son ordonnance. Une nouvelle fois, le partenariat a marché, sachant que l'objectif était partagé et qu'il fallait dialoguer, et pour ce faire écouter, se confronter et décider. Le résultat sera sans nul doute une première en Suisse, permettant évidemment, si l'on applique cet outil, de garantir que la qualité soit un élément avéré de l'adjudication et non pas un simple alibi, que l'on puisse en toute légalité défendre le tissu économique valaisan, minimiser l'empreinte sur l'environnement et conduire à des procédures administratives simplifiées, uniformisées et automatisées. Bien appliquée, elle devrait contribuer à plusieurs objectifs, qu'ils soient économiques, sociétaux et environnementaux, pour autant que chaque intervenant ne travaille pas hermétiquement dans son spectre d'activité mais transversalement, pour faire une pesée des intérêts et prendre la décision la plus profitable pour le canton.

Application : une affaire de personnes

A l'instar des éléments relevés au préalable, si légiférer en faveur de l'économie et du tissu économique valaisans c'est bien, appliquer dite volonté c'est encore mieux.

La protection des marchés valaisans, sources d'emplois, de revenus et d'entrées fiscales, fut toujours défendue par le Parlement au travers de multiples interventions ou motions législatives – dans le respect bien entendu des dispositions de droit supérieur.

De même, le Grand Conseil, tout comme le Gouvernement, ont souhaité la diminution des contraintes administratives qui, sans générer aucune plus-value, produisent des coûts conséquents.

Or, malgré un relèvement des seuils et la possibilité de pouvoir adjudger des travaux de gré à gré jusqu'à 300 mille francs, c'est-à-dire sans lancer d'appel d'offres public, l'on a pu constater que cette procédure n'était absolument pas utilisée. L'exemple le plus flagrant fut lorsque plus de 12 entreprises furent invitées pour un travail inférieur à 30 mille francs!

Après des discussions avec l'ingénieur cantonal, une première solution a été convenue et une directive émise, laquelle introduit notamment un gré à gré à une seule entité, jusqu'à 50 mille francs, et du gré à gré concurrentiel limité à 3 personnes. C'est un pas important, car les services métiers des autorités soumises aux marchés publics sont toujours plus performants et mieux formés et connaissent dès lors très précisément les coûts pour des travaux usuels.

Par ailleurs, l'utilisation des procédures restreintes est défendue par le nouveau Chef du département, Monsieur Franz Ruppen, qui, fort de son expérience présidentielle et conscient de l'improductivité de procédure lourdes, complexes et lentes, soutient nos requêtes et a pour ambition de les unifier au sein de son département.

Il s'agira donc dès maintenant d'interpréter cette partition sans accroc et avec de belles répétitions.

Protection des travailleurs

«Le service de la protection des travailleurs n'est plus un service de protection et je n'ai jamais vu une aussi grande et frontale attaque contre le partenariat social valaisan.»

Cette phrase fut assénée par Jeanny Morard lors d'une séance avec la cheffe du département de l'époque, Mme Esther Waeber-Kalbermatten. En effet, l'intention de la direction du service de limiter au maximum la portée des CCT négociées en Valais, de mettre en doute le travail, les compétences et l'indépendance des Commissions paritaires, sa volonté de sape sur des initiatives de l'ARCC pour

combattre le travail illégal par la création d'une application mobile, avaient conduit à cette conclusion.

Un doux et salubre vent de changement a soufflé avec la prise en mains du département par M. Mathias Reynard. Ce dernier a très clairement défendu l'utilité et la plus-value des partenaires sociaux, des conventions locales, lesquelles, faut-il encore le relever, apportent des solutions en tenant compte du terrain, des contingences de notre environnement, et qui doivent donc être préservées au maximum contre les entreprises hors canton et étrangères.

Le nouveau chef des affaires sociales a par conséquent souhaité la

reconnaissance du partenariat social dans les discussions et négociations sur la législation des marchés publics et notamment dans le cadre des listes permanentes et de la création d'un badge public-privé, innovation suisse.

C'est dans cet esprit que l'Ordonnance sur les listes permanentes a été rédigée, que des propositions émanant des partenaires sociaux ont été acceptées par le service et que d'autres dispositions tendant à renforcer le tissu économique valaisan pour ceux qui souhaitent s'inscrire de manière volontaire sur dites listes, encore à l'étude, devraient recevoir l'aval du chef de département.



Aménagement du territoire – Ressources minérales

Il est temps, et pas uniquement pour cette problématique mais dans leur ensemble, d'éviter les réflexions en silo.

Pour la vision future et politique de notre pays, privilégions l'horizontalité en prenant en compte toutes les dispositions, contingences ou restrictions afin, après une pesée d'intérêts, de choisir la solution la plus adéquate et la plus respectueuse de la volonté populaire. Une application par silo, stricte, selon la lettre et non l'esprit, aboutit inévitablement à l'inertie et à la régression.



Objectif : Stratégie énergétique 2050

Cet objectif ne peut être atteint si les silos se gèrent indépendamment les uns des autres.

Comment prétendre à un environnement préservé, à une Suisse au bilan carbone neutre si, pour sécuriser le Rhône, des pierres viennent d'Italie, le sable de France et si l'on doit parcourir des centaines de kilomètres pour décharger des matériaux recyclés et propres à la consommation ? Si des entreprises hors canton viennent tous les jours en Valais pour effectuer de menus travaux et le contraire également ?

Cette énumération n'est pas exhaustive et l'on comprend aisément que si l'on applique une loi pour elle-même, avec ses exigences, les buts globaux ne seront jamais réalisés...

Au niveau des ressources minérales – et notamment de la motion pour faciliter l'utilisation des terres excavées – les réflexions ci-avant prennent un sens hélas théâtral mais surtout tragique. Les effets sont les suivants :

La population cantonale augmente, l'attrait du Valais également... D'ici

peu, nous compterons plus d'un demi-million d'habitants. Pour y faire face, des logements, des infrastructures devront être créés.

Ainsi, comment sauvegarder les surfaces d'assolement (SDA) de la plaine si l'on refuse d'étoffer l'offre dans les vallées latérales ? Ne plus vouloir bâtir de nouvelles routes, ne plus vouloir développer les régions plus éloignées des centres urbains où se déroule l'immense majorité de l'activité, va inévitablement impacter la plaine et son environnement. De même, si l'on ne dispose pas de suffisamment de décharges, de gravières ou de moyens de réutiliser les matières excavées, s'ensuivront des déplacements ayant un impact conséquent non seulement sur l'environnement et la qualité de vie de la population mais également sur la sécurité par l'encombrement induit et aussi par une détérioration des infrastructures plus rapide, générant donc un bilan environnemental négatif.

De ce fait, ne pouvoir affecter les sols définis comme non dégradés, c'est-à-dire non impactés par la main de l'homme, ne pas pouvoir les remodeler pour une utilisation plus rationnelle, plus productive et moins pénible – sous prétexte de les

appauvrir – et ce même s'ils n'ont pour production que du fourrage, est un paradoxe et un défi auxquels s'attelle chaque jour l'association.

Il nous est proposé d'utiliser ces matériaux pour notre vignoble. Nous avons la chance d'avoir des vignes en terrasses, fierté et symbole de notre canton, de notre savoir-faire. Or, pour sauver des surfaces agricoles non dégradées, l'on préférerait détruire des murs en pierres sèches, en relever certains, remblayer, afin d'avoir une parcelle d'un seul tenant, démesurée, détruisant la biodiversité avérée de ces murs ancestraux. Une pesée des intérêts est donc patente et cruciale, et qui dit pesée des intérêts dit le politique, soit le gouvernement.

Comme mentionné dans le rapport de direction, le collège actuel, de par ses personnalités, leur expérience politique, économique, permet d'envisager que des décisions soient enfin prises et que les dossiers ne soient pas uniquement bloqués par faute de collaborateurs scientifiques, enfermés dans leur tour d'ivoire, leurs certitudes et leurs visions dogmatiques.



**Le Partenariat
professionnel**

Communication

La communication est un élément essentiel de notre activité et justifie pleinement le partenariat que nous avons initié depuis 2016 avec la société Boomerang, spécialiste reconnue en la matière. Celle-ci joue pour ainsi dire un rôle de policier dans le développement de tous nos supports, informatiques ou autres, dans le respect de la charte graphique de notre organisation.

Le jaune et le noir, les deux couleurs auxquelles nous nous identifions désormais, le nouveau graphisme et ses polices de caractère, apportent une unité et assurent, si elle ne l'était déjà, la reconnaissance de la marque AVE au sein de la population valaisanne.

Des campagnes et des actions diversifiées, ciblées, pour mettre en avant nos métiers

La communication s'est révélée particulièrement importante en 2021, et de manière prépondérante pour la formation. En effet, la pénurie d'apprentis – dont les effectifs étaient tombés à un

niveau jamais égalé jusqu'ici – nous a fortement inquiétés.

Nous avons donc réagi par une campagne novatrice, Big-Valais.ch, pour démontrer la diversité de nos professions, tant par les tâches qu'elles génèrent que par le climat, la région, les travailleurs eux-mêmes et la multiplicité de formations continues permettant de se réaliser dans un métier qui a de l'avenir. Car l'on ne cessera jamais de construire. Par ailleurs, les outils digitaux, les exosquelettes, les machines toujours plus présentes, réduisent de manière conséquente la pénibilité des conditions de travail dans la branche et ses répercussions sur le physique, mettant définitivement au placard l'image d'Epinal de travailleurs usés en fin de carrière. De même, nous avons tous, petits, joué à construire. Des châteaux de sable, des tunnels... En endossant, adultes, des costumes trop étriqués, trop sombres et finalement banals, imposés par un diktat de la bien-pensance, nous avons tendance à oublier ces instants qui nous enchantent et qui sans nul doute nous enchanteraient encore.

L'engouement pour cette campagne nous a fait persévérer dans cette voie. Ainsi, pour toucher encore plus les jeunes et leur faire découvrir les métiers de la construction, une application mobile Let's work! a été lancée, permettant de visiter virtuellement un chantier. Les apprentis eux-mêmes ont pris les rênes de la communication en publiant des vidéos

sur TikTok notamment, pour présenter les avantages du métier dans la langue et la gestuelle des nouvelles générations. Une de leurs publications a dépassé les 50'000 vues. Un fantastique succès.

De même, en collaboration avec le Bureau des métiers, nous avons conclu un partenariat avec le Nouvelliste et le Walliser Bote pour des publications ponctuelles, censées casser certains codes et démontrer la vivacité de professions réputées souvent archaïques. Cette initiative, de concert, fut profitable aux deux associations d'abord, qui ont pu ainsi se profiler, aux lecteurs ensuite qui ont découvert les métiers qui participent à la conception et la réalisation d'un chantier. Une réussite.

Par ailleurs, l'excellente relation que nous entretenons avec Canal 9 nous a convaincus de poursuivre notre action avec la rédaction de la chaîne, par des thèmes susceptibles d'intéresser le public dans son ensemble. Une table ronde organisée en juin 2021 fut ainsi consacrée à la relève et l'apprentissage et, au-delà de la publicité produite, ce sont bien les dossiers journalistiques, les débats avec d'autres personnalités, les différents témoignages des intervenants et apprentis qui ont valorisé le message véhiculé.

La transmission du savoir

Une autre forme de communication passe par la transmission du savoir, dont Dany Jollien s'est fait le grand maître en rédigeant, après deux éditions de son désormais fameux «Dictionnaire du maçon», le «Guide pratique du

maçon» qui répond de façon simple aux réquisits d'un chantier en matière de technique et de sécurité. L'AVE s'est à nouveau associée à ce projet éditorial, lequel constitue une aide indéniable pour tous les maçons dans leur activité professionnelle.

Tous ces petits pas demandent beaucoup d'implication mais sont essentiels pour que l'on se souvienne des plus-values que nos métiers, notre branche et vous les entrepreneurs, apportez jour après jour à notre canton.





Prestations

Prestations aux membres

Nos membres demeurent notre principale et constante préoccupation, ceux pour qui nous essayons constamment d'évoluer, d'adapter nos services afin de diminuer les contraintes tout en leur apportant une plus grande liberté dans le management de leur activité.

Des outils performants

Ainsi, le portail construit par nous-mêmes et pour nous-mêmes s'étoffe, pour devenir de plus en plus compétitif par la possibilité, entre autres, d'ajouts de modules – comme ce fut le cas du badge – très simplement et sans accroc. Le site internet, une révolution à l'époque mais déjà obsolète, a été totalement reconstruit, incluant les dernières technologies. Les réseaux sociaux sont également et de plus en plus utilisés pour une meilleure connexion avec le public et afin de pouvoir cibler nos clients et la jeune génération. Tout ceci toujours dans le but de réaliser nos objectifs: Défendre la profession par une communication exogène conséquente et efficiente et avec un intranet toujours plus étoffé pour notre communication endogène.

Une veille légale

Face à une législation de plus en plus pléthorique, l'AVE s'est souciee de la veille légale en tentant d'expliquer de manière simple et compréhensible toute la complexité du spectre juridique auquel est soumise l'activité journalière des entreprises.

Le résultat se traduit par le Guide de l'entrepreneur, une réussite tant graphique qu'au niveau de son contenu, qui a imposé aux rédacteurs d'être le plus concis et le plus intelligible possible. Un vrai défi, qui semble avoir été atteint puisque les échos sont plus que positifs.

Un guichet – bientôt – unique

La pandémie a démontré que notre caisse AVS, Consimo, n'avait pas seulement des problèmes informatiques mais également de culture d'entreprise. Les plaintes furent incessantes et perdurent encore, notamment dans le cadre de refus d'entrée en matière, de déficit d'informations, ou encore d'absence de disponibilité... qui semblent malheureusement devenir une constante.

Par ailleurs, le fait que Consimo n'ait pas souhaité collaborer avec l'AVE, par une délégation de compétences permettant enfin – à l'exception de la SUVA – d'introduire le décompte unique pour les entreprises, nous conforte dans cette conclusion que dite caisse est trop importante, manque d'écoute et ne se remet pas en question.

Après avoir recherché d'autres alternatives, nous avons donc adhéré à la FMB – Fédération des Métiers du Bâtiment – fondatrice de la caisse AVS Méroba. Nous fûmes accueillis avec enthousiasme, et sommes en train de travailler pour réussir le pari lancé à l'époque par Michel Buro, président d'honneur: un guichet unique pour la technique, la sécurité juridique, la formation et les prestations sociales. Nous ne lâcherons rien et nous engageons à ce que, au plus tard en 2024, vous puissiez choisir la caisse la plus adaptée à vous servir.

AVEmploi – Retour aux fondamentaux

La volonté de développement de notre agence de location de services – validé et souhaité par les membres lors d'assemblées générales et locales – associée au rapprochement de la Fédération vaudoise des entrepreneurs par une convention de collaboration et de partage avec sa société Agat! avait de la gueule. Elle s'est cependant heurtée à la réalité du terrain.

En effet, si les directions et les collaborateurs n'adhèrent pas à la stratégie des conseils d'administration et font de la résistance passive, il est impossible d'aller de l'avant, à moins de tout remettre en question, ce qui n'eut pas été économiquement et structurellement

possible. Nos chemins se sont donc séparés. Des regrets demeurent, car ce projet était novateur, apportait des services nouveaux, laissait entrevoir de belles perspectives pour les associations, les caisses paritaires et la branche.

Hélas, constat un peu similaire pour notre délocalisation dans le Haut et le Bas-Valais. La philosophie du produit que nous défendons, à savoir une égalité de traitement et d'acquis sociaux entre personnel fixe et temporaire à l'exception des délais de congé, n'a pas convaincu dans ces régions. Le prix demeure décisif et notre produit est évidemment plus cher, et ce bien que l'AVE n'ait jamais pris un seul dividende lorsque les années étaient florissantes. Après une année avec une structure renforcée dans le Haut-Valais et malgré un travail remarquable de nos collaborateurs et une augmentation notable du chiffre d'affaires, nous n'avons pu inverser la tendance. Ainsi, les structures de Brig et Monthey ne couvraient pas leurs coûts internes. Seule la région du Valais central était bénéficiaire.

Nous avons donc renoncé à exploiter les bureaux de Brig et Monthey. Ce repli en quelque sorte sur le Valais central permet de renforcer notre base et de privilégier la clientèle demeurée fidèle depuis le début de cette aventure. Ainsi, avec une activité centralisée à Sion, nous bénéficions de tous les services de l'AVE et de collaboratrices aux compétences indéniables et surtout linguistiques, si importantes dans cette activité où la population est encore pour beaucoup allophone.

Est-ce un constat d'échec? Nous ne serons pas aussi affirmatifs. Puisque le produit tel que présenté n'a pas engendré autant d'attrait qu'espéré, il s'agissait de reconsidérer notre position et de nous atteler à d'autres dossiers plus importants, ce que nous avons fait.



**AVE - Carte
de visite**

AVE en chiffres

1919

année de fondation

247

membres

1'292

personnes formées
(2021)

27.1

EPT

5.9

millions de budget
(CHF)

9

membres du
comité

Principales prestations

Administratives

Allocations familiales, retraite anticipée, assurance indemnité journalière maladie, prévoyance professionnelle, fonds paritaire

Juridiques

Droit de la construction, droit du travail, droit sur les marchés publics

Assurance protection juridique
[FR. 50'000 - 250'000]

Fiches juridiques / Veille légale

Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au travail, ISO, contrôles OPAIR

Formation professionnelle

Certification Eduqua
Formation initiale
[maçon, constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation
[bourses, prêts d'honneur indemnités]

Location de services

AVEmploi SA
[100% du capital-actions en mains AVE]

Le comité de l'AVE



Alain Métrailler
Président



Gaëtan Reynard
Vice-Président



Raoul Zengaffinen
Vice-Président



Manfred Schmid
Membre du Haut-Valais



Stefan Volken
Membre du Haut-Valais



Frédéric Monnet
Membre du Valais central



Frédéric Lambiel
Membre du Bas-Valais



Nicolas Chablais
Membre du Bas-Valais



Christian Luyet
Membre du Bas-Valais

La direction de l'AVE



Serge Métrailler
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines.



Yvan Jollien
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, indemnité journalière maladie).



Kilian Löttscher
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



Chiara Meichtry-Gonet
Sous-directrice

Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.



Finances et comptes

Finances

Si la pandémie et le lockdown décidé par le Conseil fédéral en mars 2020 avaient vu une économie à l'arrêt, à l'exception de la construction et des marchés de besoins vitaux, la période estivale plus douce en termes de chaleur et de rayonnement solaire permettait tous les espoirs, lesquels furent douchés à l'automne avec l'arrivée de nouveaux variants toujours plus virulents et générant une nouvelle fois une inquiétude mondiale. La recherche, grâce aux nouvelles technologies, a réussi à produire en un temps record un vaccin efficace qui a sauvé des vies et en a préservé d'autres.

Cependant, les virus évoluent et semble-t-il s'adaptent à nos réponses immunitaires, ce qui rend cette pandémie si spéciale, tant par son ampleur que par l'inégalité de ses effets sur la population, qu'elle soit âgée, jeune ou sur les malades.

C'est ainsi que 2021, avec l'apparition du vaccin et la campagne qui a suivi, laissait augurer de grands espoirs et un retour à la normale. Retour intervenu en Suisse tout récemment, alors que certaines parties du monde sont encore confinées.

La construction qui avait pris ses marques et s'était organisée pour faire face à ses obligations contractuelles pour rendre des objets de qualité à ses clients dans les délais fixés, tout en protégeant la santé de ses collaborateurs, a fait un exercice 2021 conséquent puisque, après une augmentation de la masse salariale d'1.3% en 2020, cette dernière s'élève à plus de 0.6% pour l'année sous revue. La référence est la masse salariale de RETABAT, qui représente le mieux notre activité.

L'activité de la construction est des plus soutenues. Et c'est le manque de relève généralisé et les hausses des prix des matériaux résultant de l'invasion en Ukraine et des sanctions légitimes contre la Russie qui inquiètent, plutôt que la masse de travail et les investissements prévus à court et moyen termes.

Exploitation

Les produits des honoraires de gestion - qui sont fixés par des contrats signés avec les entités juridiques correspondantes et déterminés soit par la masse salariale soit par les cotisations versées ou par des forfaits jusqu'à un certain seuil de travailleurs - s'élèvent à Fr. 4 541 733, soit en légère diminution par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte uniquement des salaires restructurés notamment pour AVEmploi SA, laquelle, en raison de sa restructuration, a vu ses effectifs fortement diminués. Les deux

immeubles demeurent un pilier très stable pour nos recettes, avec un montant cumulé de Fr. 701 173, soit en très légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les membres, quant à eux, contribuent à concurrence de Fr. 541 881, ce qui correspond à 9% du budget et en stabilité parfaite avec l'année 2020.

Les produits ascendent Fr. 6 015 638, en très faible baisse de Fr. 27'362 par rapport aux Fr. 6 043 000 budgétés.

Au niveau des dépenses, avec un effectif de 30 employés fixes pour 27.1 EPT, les charges de personnel représentent plus de la moitié de ces dernières. Elles sont toutefois inférieures au budget prévu (- 6.6%), et par rapport aux comptes 2020 (- 7.2%), notamment de par la restructuration d'AVEmploi SA et le reversement des indemnités d'administrateur de la BCVs par le directeur.

L'informatique demeure évidemment un poste important puisque nous investissons continuellement pour améliorer la qualité et offrir de nouvelles disponibilités pour faciliter le travail des entreprises en matière administrative. Au niveau des rénovations, ces domaines sont également fluctuants selon les travaux à entreprendre, qui n'ont pas été conséquents durant l'année sous revue.

Résultat

Les recettes s'élèvent donc à 6 015 638 et les dépenses à Fr. 5 602 921, ce qui permet, après variation des réserves, une marge d'autofinancement de Fr. 412 718 attribués à l'amortissement de Fr. 63 061 pour les machines de bureau et de Fr. 281 891 pour les immeubles.

L'exercice 2020 se solde donc par un excédent de recettes de Fr. 67 765.

Bilan

Le bilan de notre association s'élève à Fr. 13 921 824, avec comme principale fortune nos deux immeubles à concurrence de Fr. 10 529 666 pris sur la valeur de la taxe cadastrale et non sur leur valeur vénale.

Au niveau du passif, l'on constate qu'à fin 2021 les capitaux étrangers - soit dettes pures - s'élèvent à 3.8 % pour un montant de Fr. 524 889 ; qu'à l'heure où ces lignes

sont écrites ce poste est à zéro et que notre bilan est par conséquent constitué uniquement de capitaux propres pour un montant de Fr. 7 262 933 (52.2%) et le reste uniquement de provisions pour divers éléments ou risques à venir. Tant le compte d'exploitation que le bilan démontrent une gestion financière rigoureuse de la part de la direction et du comité AVE et une belle santé financière de notre association.



Recettes

- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits



Dépenses

- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges



Actifs

- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme



Passifs

- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

Comptes d'exploitation

	COMPTES 2020		COMPTES 2021	
RECETTES	6'088'013	100.0	6'015'638	100.0
Produits des honoraires de gestion	4'601'395	75.6	4'541'733	75.5
Produits d'immeubles	696'285	11.4	701'173	11.7
Produits financiers	117'756	1.9	101'621	1.7
Cotisations des membres	541'902	8.9	541'881	9.0
Autres produits	130'675	2.1	129'230	2.1
DÉPENSES	-5'640'085	-92.6	-5'602'921	-93.1
Charges de personnel	-3'553'142	-58.4	-3'297'073	-54.8
Salaires	-2'693'432	-44.2	-2'521'776	-41.9
Prestations sociales	-859'710	-14.1	-775'296	-12.9
Charges d'exploitation	-1'983'677	-32.6	-2'110'562	-35.1
Assemblées et séances	-153'939	-2.5	-146'185	-2.4
Lobby et cotisations associations tierces	-147'752	-2.4	-291'386	-4.8
Communications	-95'772	-1.6	-86'868	-1.4
Ristournes aux membres AVE	-133'201	-2.2	-128'331	-2.1
Frais informatiques	-580'527	-9.5	-622'798	-10.4
Assurances	-226'087	-3.7	-304'837	-5.1
Frais de bureau, ports et télécommunications	-154'863	-2.5	-160'797	-2.7
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-88'781	-1.5	-88'519	-1.5
Impôts	-135'161	-2.2	-113'236	-1.9
Autres charges	-267'595	-4.4	-167'605	-2.8
Charges d'immeubles	-308'124	-5.1	-275'051	-4.6
Sion, avenue de la Gare 39	-55'152	-0.9	-54'693	-0.9
Sion, rue de l'Avenir 11	-252'973	-4.2	-220'358	-3.7
Variations des réserves	204'857	3.4	79'766	1.3
Développement informatique	95'000	1.6	110'000	1.8
Fluctuations sur titres	-12'143	-0.2	-30'234	-0.5
Promotion de la formation	53'000	0.9	0	0.0
Retraite anticipée	69'000	1.1	0	0.0
Immeubles	0	0.0	0	0.0
CASH-FLOW	447'928	7.4	412'718	6.9
Amortissements	-379'555	-6.2	-344'953	-5.7
Mobilier et machines de bureau	-23'697	-0.4	-63'061	-1.0
Immeubles	-355'857	-5.8	-281'891	-4.7
RÉSULTAT	68'373	1.1	67'765	1.1

Bilan au 31 décembre

	31.12.2020		31.12.2021	
ACTIFS	13'975'121	100.0	13'921'824	100.0
Liquidités	1'209'755	8.7	1'313'931	9.4
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'209'755	8.7	1'313'931	9.4
Réalisables à court terme	1'816'098	13.0	1'902'489	13.7
Débiteurs	42'171	0.3	38'985	0.3
Autres	1'773'927	12.7	1'863'504	13.4
Titres et placements	3'200'707	22.9	3'189'299	22.9
Portefeuille titres	4'481'281	32.1	4'500'108	32.3
Autres participations permanentes	100'001	0.7	100'001	0.7
Provision fluctuations sur titres	-1'380'575	-9.9	-1'410'810	-10.1
Immobilisés	7'748'561	55.4	7'516'104	54.0
Immeubles	10'529'666	75.3	10'529'666	75.6
Fonds d'amortissements immeubles	-2'781'106	-19.9	-3'013'562	-21.6
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	0.0	1	0.0
PASSIFS	13'975'121	100.0	13'921'824	100.0
Capitaux étrangers à court terme	535'951	3.8	524'889	3.8
Créanciers	535'951	3.8	524'889	3.8
Provisions	6'244'002	44.7	6'134'002	44.1
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	24.2	3'380'000	24.3
Autres provisions	2'864'002	20.5	2'754'002	19.8
Capitaux propres	7'195'168	51.5	7'262'933	52.2
Réserve légale issue du bénéfice	7'126'795	51.0	7'195'168	51.7
Bénéfice de l'exercice	68'373	0.5	67'765	0.5



Association Valaisanne des Entrepreneurs

 Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32
 Fax 027 327 32 82

 info@ave-wbv.ch
 www.ave-wbv.ch

AVE
WBV 